

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à						
				LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 12 ^m matin.	3 h. 51 ^m soir.	42 h. 36 ^m matin.	11 h. 44 ^m soir.		
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 h. 48 ^m soir.	4 h. 18 ^m matin.		
10 h. 47 ^m »	5 h. 10 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 17 ^m »	10 h. 15 ^m »				2 h. 19 ^m soir.		

Train de marchandises régulier :		Train de foire :	
Départ de Cahors — 5 h. 4 ^m matin.	Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin.	Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.	Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.

Cahors, le 13 Septembre.

On a dû remarquer, comme nous, combien, depuis quelque temps, le langage des journaux anglais s'est adouci à notre égard, combien leur attitude est devenue bienveillante envers nous, alors que naguère la presse anglaise se gênait peu pour nous dire, à l'occasion, des choses péribles, ose montrer désagréable à notre endroit.

On est véritablement étonné en voyant ce changement d'allures, puisque maintenant elle proteste de ses bonnes dispositions pour la France et nous offre l'assurance de la sincère amitié de l'Angleterre pour notre pays.

Qu'on lise plutôt ce fragment d'un article publié hier par le *Times*, on pourra s'en convaincre :

« Les Français, y est-il dit, arriveront à comprendre que l'Angleterre est leur seule amie véritable... La France est aujourd'hui sans amis en Europe, excepté nous. L'Angleterre est liée à la France non seulement par des intérêts commerciaux, mais par des liens amicaux... Nos intérêts et ceux de la France sont identiques dans la question du maintien de la paix. »

Il nous faudrait citer l'article en entier, car du commencement à la fin, il est écrit sur le ton de la plus grande bienveillance.

Ne peut-on pas essayer de rechercher le motif de ce changement ?

Nous croyons que la principale raison vient d'une préoccupation exclusivement personnelle produite par les événements de l'Annam et du Tonkin où l'Angleterre, on le sait, possède de grands et nombreux intérêts.

Le *Times*, qui traduit assez généralement les impressions du commerce anglais, conçoit parfaitement que si nous déclarions la guerre à la Chine, les intérêts commerciaux du monde entier et de l'Angleterre, en particulier, se trouveraient atteints et qu'ils en pourraient éprouver de fâcheuses conséquences ; or, les Anglais, gens pratiques avant tout, n'envisagent cette éventualité qu'avec une vive inquiétude.

Voilà pourquoi ils ne cessent de nous conseiller dans leurs journaux d'éviter à tout prix un conflit avec le Céleste-Empire.

Mais ne pourrions-nous pas leur répondre que des paroles, si amicales soient-elles, d'ailleurs, ne sauraient suffire, si elles ne s'appuient sur des actes ?

Puisque l'Angleterre désire nous témoigner ses bonnes dispositions, c'est assurément le moment opportun pour le faire : en affirmant hautement ses sympathies pour nous, et, en ce qui concerne les événements du Tonkin, d'y défendre, en même temps que les siens propres, les intérêts de la France.

Le gouvernement britannique, puisqu'il se dit si bien disposé en notre faveur, pourrait modifier les intentions de la cour de Pékin et redresser les illusions des mandarins chinois.

Nous ne nions pas que les bons offices de l'Angleterre ne puissent nous faciliter d'arriver à une entente cordiale avec la Chine. S'il en est ainsi, nous lui en serons reconnaissants ; mais il faut que l'Angleterre sache bien que notre gouvernement refuserait énergiquement toute transaction qui ne serait pas compatible avec sa dignité et ses intérêts.

Revue des Journaux

Le *National* publie l'entrefilet suivant dont la gravité n'échappera à personne :

Voici, croyons-nous, la vérité sur l'état des négociations entamées avec la Chine :

Ce fut sur les instances du lord Granville que le marquis de Tseng revint, il y a quelques jours seulement, à Paris pour traiter avec M. Challemel-Lacour la question du Tonkin.

Conformément à ses instructions, l'ambassadeur chinois insista surtout pour qu'on délibérât d'abord sur deux points : suzeraineté et zone neutre.

La suzeraineté, question secondaire et purement de forme, n'arrêta pas longtemps les négociateurs ; mais il n'en fut pas de même pour la zone neutre.

Partagé entre le désir d'éviter une rupture et ses anciennes déclarations, le ministre des affaires étrangères demanda qu'on fit porter la discussion sur la délimitation des frontières. L'entente sur ce point ne serait, paraît-il, pas faite complètement.

Le départ du marquis de Tseng pour Londres en est le résultat.

M. Challemel-Lacour serait, croyons-nous, partisan de plus larges concessions.

M. Jules Ferry, au contraire, estimerait qu'il est du devoir et de l'honneur de la France de résister aux empiètements de la Chine. Il est secondé dans ses vues par les ministres de la guerre et de la marine.

Le gouvernement est résolu à envoyer au Ton-

kin, quel que soit l'état des négociations, les renforts nécessaires. Il estime que cette démonstration ne saurait être prise comme un acte d'hostilité à l'égard du Céleste Empire, puisqu'il s'agit seulement aujourd'hui de châtier des rebelles et de venger notre drapeau.

D'autre part, si les négociations ne devaient pas entrer dans une voie favorable, le gouvernement, pour parer à toute éventualité, serait disposé à convoquer les Chambres extraordinairement.

Le *Journal des Débats* :

Le *Journal des Débats* examine quelle doit être la conduite du gouvernement dans sa politique extérieure, et plus particulièrement dans sa politique coloniale :

« La politique coloniale n'exige pas seulement l'esprit d'initiative, elle demande aussi l'esprit de prévoyance. On a voulu, et cela n'est pas pour nous déplaire, prendre pied à la fois en Afrique, en Asie et en Océanie, et l'on a fondé de grandes espérances sur ces tentatives d'expansion de la France. Mais pour réussir, il faut persévérer et ne pas se laisser arrêter par les obstacles plus ou moins sérieux que l'on rencontre sur sa route ; il est même sage de prévoir ces obstacles et de préparer les moyens d'en triompher. »

Le *Temps* :

Le *Temps*, parlant des négociations avec la Chine, met en garde contre les bruits prématurés d'après lesquels une entente serait déjà faite sur certains points. Le *Temps* a de sérieuses raisons pour croire que les choses ne sont pas aussi avancées, et qu'il faut s'en tenir aux bases indiquées par lui.

Le gouvernement français désire très sincèrement une entente compatible avec les intérêts et avec la dignité nationale. Les observations échangées permettent de croire que le gouvernement chinois désire également une solution amiable ; mais il y aura évidemment beaucoup à faire avant que cet accord n'arrive à une formule acceptable par les deux parties.

Le *Soleil* :

Nous constatons avec satisfaction, dit le *Soleil*, que M. Challemel-Lacour, depuis le jour où il a

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
83 du 13 Septembre 1883.

LES

COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED

Ils restèrent quelques instants enlacés, silencieux, Alexis, s'arrachant à son extase, dit à Diane :

— Voulez-vous me rendre bien heureux ?

Elle le regardait avec amour.

— Je veux avoir votre portrait fait par un grand artiste ; je le placerai dans mon cabinet de travail ; il m'inspirera pendant les heures où vous ne pourrez être près de moi.

— Il m'est facile de vous satisfaire, Monseigneur. Féruvier, dans une heure d'inspiration, a fait un portrait de moi, qui est une œuvre magistrale ; ce portrait est arrivé il y a quelques jours à peine ; voulez-vous le voir ?

Le grand-duc suivit Diane dans un petit salon tendu d'étoffes pourpres. Le portrait vivement éclairé apparut dans toute sa splendeur.

Diane était représentée debout, tout en blanc ; la robe de satin coupait sans transition la chair d'un blanc mat. Une mantille de blonde blanche à larges fleurs, encadrait

sans la voiler, la chevelure ensoleillée, dont les mèches folles se jouaient autour du front.

Derrière elle, un rideau de damas blanc, frappé d'applications de velours, ton sur ton. Des gardénias, ces fleurs blanches si difficiles à peindre, tant leurs pétales sont soyeux et veloutés, se répandaient à profusion sur sa robe, étalaient en truffes au corsage. Quelques-uns semblaient égarés dans son opulente chevelure.

Tout cela s'enlevait, se faisait valoir : la chair avivée par le satin et les fleurs, le damas repoussant le velours, la dentelle se jouant autour des cheveux.

Il y avait dans ce portrait une gamme de blanc si audacieuse, si savante, que les destructeurs de Féruvier, eux-mêmes, furent obligés de s'incliner devant ce tour de force, un chef-d'œuvre.

Le grand-duc admirait sincèrement ; ce portrait faisait revivre la radieuse beauté de sa fiancée. Souriant, il la regardait.

— Tenez, je suis insatiable ; donnez-moi une de vos photographies que je puisse emporter partout avec moi.

Diane souriait, heureuse, transfigurée. Elle dit tout bas :

— J'ai ici une miniature qui est un bijou. Féruvier me l'a donnée comme souvenir lors de mon départ. Personne ne la connaît ; personne ne l'a vue.

Ses yeux allaient du médaillon du comte Selvaggia au visage d'Alexis.

Emu de cette pensée, il la remercia d'un

long regard.

Diane ouvrit un meuble, y prit la miniature et la remit entre les mains du grand duc ; il s'en empara et la couvrit de baisers passionnés.

Elle rougit vivement, il lui semblait sentir les lèvres d'Alexis se poser sur ses lèvres, tant l'expression de son visage était éloquente. Ils se séparèrent.

XLIX

Dès le lendemain, Diane écrivit à ses amis ; elle leur faisait part de son mariage, leur demandant de venir à Paris pour embrasser leur petite amie.

Elle reçut les félicitations chaleureuses de Féruvier, de Schikler et de Paolo Sanzi. Roberts était en Angleterre. Il répondit à la lettre de Diane, lui disant qu'il tenait à assister à la signature du contrat.

Diane avait reçu des nouvelles de son père. Le prince parlait de son retour très-prochain, disait-il. Il savait par sa fille les péripéties survenues depuis son départ.

Comprenant le plan infernal de Storza et le motif invoqué pour l'éloigner, il exalta la conduite de celui qui avait préservé Diane dans cette terrible nuit.

Elle montra cette lettre au grand-duc ; il la lut avec attention, regardant sa fiancée, il sourit la voyant perdre contenance.

Diane dit tout bas :

— Vous aviez raison, Monseigneur !

kin, quel que soit l'état des négociations, les renforts nécessaires. Il estime que cette démonstration ne saurait être prise comme un acte d'hostilité à l'égard du Céleste Empire, puisqu'il s'agit seulement aujourd'hui de châtier des rebelles et de venger notre drapeau.

D'autre part, si les négociations ne devaient pas entrer dans une voie favorable, le gouvernement, pour parer à toute éventualité, serait disposé à convoquer les Chambres extraordinairement.

Le *Journal des Débats* :

Le *Journal des Débats* examine quelle doit être la conduite du gouvernement dans sa politique extérieure, et plus particulièrement dans sa politique coloniale :

« La politique coloniale n'exige pas seulement l'esprit d'initiative, elle demande aussi l'esprit de prévoyance. On a voulu, et cela n'est pas pour nous déplaire, prendre pied à la fois en Afrique, en Asie et en Océanie, et l'on a fondé de grandes espérances sur ces tentatives d'expansion de la France. Mais pour réussir, il faut persévérer et ne pas se laisser arrêter par les obstacles plus ou moins sérieux que l'on rencontre sur sa route ; il est même sage de prévoir ces obstacles et de préparer les moyens d'en triompher. »

Le *Temps* :

Le *Temps*, parlant des négociations avec la Chine, met en garde contre les bruits prématurés d'après lesquels une entente serait déjà faite sur certains points. Le *Temps* a de sérieuses raisons pour croire que les choses ne sont pas aussi avancées, et qu'il faut s'en tenir aux bases indiquées par lui.

Le gouvernement français désire très sincèrement une entente compatible avec les intérêts et avec la dignité nationale. Les observations échangées permettent de croire que le gouvernement chinois désire également une solution amiable ; mais il y aura évidemment beaucoup à faire avant que cet accord n'arrive à une formule acceptable par les deux parties.

Le *Soleil* :

Nous constatons avec satisfaction, dit le *Soleil*, que M. Challemel-Lacour, depuis le jour où il a

— Maintenant, ma chère enfant, il reste un point noir dans le ciel.

— Lequel ?

— L'empereur.

Diane tressaillit.

— De quel œil va-t-il voir ce mariage ?

Ma situation est délicate : le Tzar n'aime pas les mariages contractés avec des étrangers. J'ai beau être un parent éloigné, il me sera difficile d'obtenir son consentement.

Il faut être fixé au plus tôt sur cette question. Mettez-vous là près de moi. A nous deux nous allons faire un chef-d'œuvre.

Diane s'assit à ses côtés ; il la consultait, la regardant plus qu'il n'était nécessaire. En dépit de ses distractions, la lettre fut rédigée de main de maître ; il parlait de son amour pour Diane, de la noblesse de sa fiancée. Sans blesser les susceptibilités du Tzar, il le suppliait de se laisser fléchir, promettant de revenir vivre à Saint-Petersbourg. L'épître terminée, il ne voulut confier à personne le soin de la mettre à la poste.

A partir de ce moment, ils comptèrent les jours ; une semaine s'écoula ; elle leur parut interminable. La réponse arriva enfin.

Assis sur un divan, serrés l'un contre l'autre, Alexis et Diane lurent cette lettre d'où dépendait leur avenir. Leurs têtes se touchaient. Ils avaient en eux l'inébranlable résolution de rester unis en dépit des événements.

A suivre.

révoqué M. Bourée, sur le conseil de M. Dupuis et de quelques autres spéculateurs, a étudié consciencieusement la question du Tonkin et a appris beaucoup de choses qu'il ignorait autrefois. Notre ministre des affaires étrangères reconnaît maintenant que M. Bourée n'était ni un imbécile ni un traître, puisqu'il reprend les négociations avec la Chine sur les bases que M. Bourée avait établies. M. Challemel-Lacour admet que la France peut reconnaître la suzeraineté de la Chine sur l'Annam et constituer entre la Chine et le Tonkin français une zone neutre servant de « matelas » et empêchant toute espèce de collisions. C'est pour le mieux.

Mais il nous semble que le gouvernement français, du moment où il reconnaît que M. Bourée avait raison de conclure un traité impliquant le partage du protectorat du Tonkin entre la France et la Chine, devrait confier au même M. Bourée, déjà nommé, la conduite des négociations. Il est assez bizarre de disgracier M. Bourée et en même temps de lui soustraire ses idées. L'une des deux mesures, la disgrâce ou la soustraction, est de trop. Dans tous les cas, M. Challemel-Lacour se trouve dans un état d'humiliante infériorité vis-à-vis de l'ancien ministre de France, à Pékin.

La République française :

La République française dit que depuis les derniers événements de Frohsdorf et de Goritz le comte de Paris est prétendant au trône de France.

Elle ajoute :

« Il l'est et le demeurera, quelques efforts qu'il tente pour cacher à Eu, et dans l'intimité du foyer domestique, le caractère et les prétentions dont il lui est impossible de se dé-pouiller. A cet égard, il n'y a point de doute admissible, un roi est un roi ; il n'est pas et ne peut pas devenir un citoyen comme les autres. Il faudra qu'il marche, et, comme le roi ne suit jamais, mais précède, il faudra bien qu'il s'engage dans la voie au bout de laquelle est ou le royaume ou l'exil. »

Le Rappel, qu'on ne peut pas soupçonner d'un excès de tendresse à l'endroit des magistrats sacrifiés, s'exprime ainsi au sujet de la réforme judiciaire :

Dès aujourd'hui, écrit ce journal, nous devons faire remarquer quelles singulières conséquences va avoir la manière de procéder qui a été adoptée dans le travail de la commission et de la Chambre. Le Gouvernement avait préparé ses trois projets simultanément, et, s'ils avaient été discutés de même, on aurait pu avoir une œuvre dont toutes les parties auraient été coordonnées. Mais la commission a prononcé la disjonction des trois projets. Le Gouvernement a accepté cette disjonction avec si peu d'objections qu'il en a paru le premier satisfait, et la Chambre a suivi le même système.

Il en résulte que si les projets sur les juges de paix et les assises correctionnelles venaient à être votés d'ici à quelques mois, toute la réforme du personnel qui est en train de s'effectuer serait remise en question. Les deux projets en question auraient, en effet, pour conséquence de nombreuses suppressions de juges, surtout dans les tribunaux de première instance.

Diminués dans leurs attributions civiles, privés de leurs attributions correctionnelles, les tribunaux de première instance devraient évidemment subir une réduction du nombre de leurs membres. Quant aux cours, n'ayant plus à statuer sur les appels correctionnels, par suite de l'établissement du jury correctionnel, elles devraient également voir diminuer le nombre de leurs membres.

Il faudrait donc remanier une seconde fois, et à quelques mois de distance, la composition du personnel que la garde des sceaux s'occupe actuellement de réorganiser.

Informations

L'amiral Pierre est mort mardi à Marseille; il était né en 1827.

TROUBLES A CANTON.

La New-York Herald publie une dépêche de Hong-Kong, annonçant que la populace chinoise de Canton a assailli et brûlé plusieurs maisons de négociants étrangers établis sur les quais.

Les négociants se sont réfugiés à bord des navires.

Les troupes chinoises sont arrivés et ont rétabli l'ordre.

Hier matin, à quatre heures, le steamer Hankon est arrivé de Canton à Hong-Kong avec les passagers européens, qui avaient fui l'incendie de leur maison, allomé par les insurgés chinois.

Huit de ces maisons ont été complètement incendiées; plusieurs sont sérieusement endommagées.

Les résidents étrangers, avec leurs femmes et leurs enfants, ont cherché un refuge sur les steamers.

Les révoltés n'ont pas attenté à la vie des étrangers.

Cinq heures après le commencement de l'émeute, les troupes chinoises sont arrivés et ont rétabli l'ordre.

Tous les étrangers quittent Canton.

Trois cuirassés partent pour protéger ce qui peut rester d'Européens à Canton.

Hong-Kong, 11 septembre.

On assure que les événements de Canton ont eu pour cause la mort d'un Chinois que la foule croyait avoir été assassiné par des Portugais.

Les autorités chinoises ont mis une extrême lenteur à réprimer les désordres. La plupart des résidents étrangers à Canton se sont réfugiés sur les navires en rade.

Deux canonnières viennent de quitter Hong-Kong pour aller protéger les Européens à Canton.

Un journal anglo-parisien, le Morning News, assure de source certaine que l'envoi de troupes françaises au Tonkin pendant les négociations avec la Chine amènerait la rupture des négociations et la marche des troupes chinoises vers le théâtre des hostilités.

Le Temps demande quelle peut être cette source autorisée ?

Quoi qu'il en soit, tous les journaux insistent sur la nécessité de continuer l'envoi de renforts au Tonkin.

Le Temps ne comprend pas qu'on puisse proposer sérieusement à la France de suspendre l'envoi de renforts, les négociations ne doivent nullement retarder la destruction des bandes qui ont massacré les soldats français.

Les diplomates chinois ne sauraient stipuler au nom des Pavillons-Noirs, sans endosser la responsabilité de leurs actes.

La France et la Chine.

Paris, 12 septembre.

Le Figaro prétend savoir que les Chinois sont concentrés à Pékin n'attendant que l'arrivée des renforts français à Port-Saïd, pour envahir le Tonkin.

Des avis de Hong-Kong apprennent que l'ordre est complètement rétabli à Canton.

La convocation des Chambres.

D'après le Mot d'Ordre, un grand meeting va être provoqué à Paris, en vue d'inviter le Gouvernement à hâter la convocation du Parlement en session extraordinaire.

Les journaux légitimistes.

De Gaulois confirme que l'Union cesse sa publicité, et dément que la Gazette de France doive fusionner avec le Moniteur Universel.

Paris, 11 septembre.

Le correspondant du Figaro à Vienne, déclare, au nom de la comtesse de Chambord, que celle-ci, en demandant que les plus proches parents présidassent aux funérailles, n'a nullement refusé de reconnaître les droits incontestables des princes d'Orléans, mais qu'elle s'est conformée au désir du comte de Chambord.

Suivant une dépêche du général Bouet, commandant en chef l'expédition du Tonkin, le mauvais temps et les inondations entravent les opérations.

Les troupes se tiennent sur la défensive et se fortifient dans les cantonnements.

M. Senaux, commandant le bataillon du 134^e d'infanterie, en garnison au fort Cognélot, à Langres, a été tué mardi dans daps les circonstances suivantes :

Vendredi, vers trois heures et demie, deux compagnies du 134^e exécutaient des exercices de tirailleurs sur le territoire d'Heuilly-Cotton (Haute-Marne).

M. le commandant Senaux, qui les dirigeait, pour mieux juger des mouvements de ses soldats, s'était placé sur un petit monticule et causait avec son capitaine-adjutant-major, lorsque tout à coup il chancela et tomba inanimé; une balle l'avait frappé à la tempe.

On fit cesser le feu immédiatement et fouiller les cartouchières, mais on ne trouva rien qui pût faire désigner un coupable.

M. le juge de paix du canton de Longeau a ouvert immédiatement une première enquête qui n'a amené aucun résultat.

L'enquête militaire sera-t-elle plus heureuse ?

Le cadavre, gardé par un piquet de soixante hommes, sous le commandement d'un capitaine, est resté sur place jusqu'au moment où le maire d'une commune voisine l'a fait déposer à la mairie.

Hier matin, le Journal officiel publiait le décret nommant M. Senaux (Paul-Antoine-Fleury-Calixte), chef de bataillon au 134^e régiment d'infanterie, lieutenant-colonel au 28^e régiment d'infanterie.

LES PROTESTATIONS

Nous lisons dans le Poitou le récit d'un fait très intéressant qui s'est passé, il y a peu de jours, à Périgueux :

« Au tribunal de Périgueux, le président, M. Saint-Espès-Lescot, magistrat aussi intègre que jurisconsulte éminent, — qui, atteint par la limite d'âge, — vient d'être mis à la retraite, — présidait l'audience pour la dernière fois. Et, avant son départ, le bâtonnier de l'ordre des avocats, M^e Millet-Lacombe, avait voulu lui offrir, avec les adieux du barreau, l'hommage des regrets sincères et unanimes que lui causait sa perte. Le substitut, présent au siège du ministère public, M. Thirard, avait déclaré s'associer aux paroles du bâtonnier.

Alors, M. le président Saint-Espès-Lescot, ne pouvant contenir sa légitime émotion, et songeant à ces infortunés collègues qui, moins heureux que lui, n'étaient point arrivés au terme d'une carrière et vont se voir expulsés de leurs sièges, a répondu à M. le bâtonnier Millet-Lacombe :

« J'échappe à la tourmente, a-t-il dit, sans avoir voulu la fuir, car j'étais de ceux qui croyaient inébranlable sur son rocher, depuis si longtemps battu par l'impuissante fureur des vagues, cette grande chose qu'on appelle la magistrature. Je me trompais, la loi a porté la main sur elle... »

« Je pars donc sans avoir pu espérer l'honneur de figurer parmi les victimes de l'immense hécatombe que préparent ses exécuteurs, et je vais murer ma vie intellectuelle dans la République des lettres, la seule dont les portes me soient toutes larges ouvertes et dont je tiens à m'honorer de rester citoyen. »

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Nous apprenons la mort de M. Cipièrre, docteur en médecine, vice-président du conseil général du Lot. Depuis longues années, M. Cipièrre représentait dans notre assemblée départementale le canton de Figeac (Ouest).

Notre compatriote, M. de Roquemaurel, aspirant de 1^{re} classe, a été nommé enseigne de vaisseau pour faits de guerre au Tonkin.

Par décision ministérielle, le docteur E. Clary Bousquet, inspecteur de l'assistance publique dans le département du Lot, vient d'être promu à la deuxième classe.

Tous ceux qui connaissent le docteur Clary et savent le zèle qu'il apporte à ses fonctions applaudiront à l'avancement dont il est l'objet.

M. le général de division Gresset, membre du comité consultatif de l'artillerie, a été nommé au commandement de la 33^e division d'infanterie dont fait partie le 7^e de ligne, en garnison à Cahors.

M. le ministre de l'instruction publique vient de décider que la revaccination sera obligatoire pour tous les élèves internes des lycées et collèges.

Avis au public

Les passants ou les personnes que leurs occupations appellent dans le voisinage du chemin de fer en construction, au lieu dit de Coty, le long de la route nationale n^o 111, partie comprise entre le Pont-Neuf et le pont Louis-Philippe, sont priés de se tenir à l'écart des coups de mine et de suivre exactement les avis donnés

par les surveillants des chantiers, pour éviter des accidents.

MINISTÈRE DES FINANCES

Direction générale des Manufactures de l'Etat

Aux termes d'un arrêté du Ministre des finances, en date du 12 mars 1880, les jeunes gens âgés de 21 à 25 ans, qui, sans avoir été classés en rang utile pour l'admission, ont été reconnus admissibles à l'école normale supérieure (section des sciences), à l'école polytechnique ou à l'école forestière, peuvent, sans avoir à subir un examen préalable et en étant affranchis du surnomériat, être nommés vérificateurs stagiaires de la culture des tabacs, au traitement de 1,500 francs.

Après un an de stage, ils seront titularisés, s'ils satisfont convenablement à un examen professionnel et s'ils sont bien signalés ;

Pour assurer aux agents de cette catégorie un avancement suffisamment rapide, le nombre des emplois inférieurs (vérificateurs à 1,500, 1,800 et 2,100 fr.) est limité pour eux au tiers au plus des emplois supérieurs qu'ils peuvent être appelés à occuper.

Les demandes d'admission des candidats devront être adressées, jusqu'au 6 novembre 1883, au Directeur Général des Manufactures de l'Etat, Ministère des Finances, Paris (sans affranchir), accompagnées des pièces suivantes :

- 1^o L'acte de naissance légalisé, constatant que le postulant est français ou naturalisé et qu'il aura, à la date fixée pour l'envoi des demandes d'admission, 21 ans au moins et 25 ans au plus ;
- 2^o Un certificat de bonne vie et mœurs, délivré par le maire de la résidence du candidat.
- 3^o Un certificat de dispense du service militaire ou d'admission dans la réserve de l'armée active ;
- 4^o Un certificat d'admissibilité à l'une des écoles sus-désignées ;
- 5^o Une attestation d'un médecin assermenté, constatant que le candidat n'a aucun vice de constitution ou infirmité qui le rendrait impropre à un service actif, et qu'il jouit d'une constitution saine et robuste.

Les candidats pourront prendre connaissance de l'arrêté ministériel ci-dessus visé : à Paris dans les bureaux de la direction générale des Manufactures de l'Etat, au ministère des finances ; en province, dans les bureaux de la préfecture de chaque département et dans ceux du chef de service des Manufactures de l'Etat, pour les départements dans lesquels ce service est représenté.

PENSIONS MILITAIRES.

M. le ministre des finances a reçu une réclamation fort juste, qui lui est adressée par un capitaine en retraite :

« Pour toucher notre pension, il nous faut un certificat de vie signé, fait par un notaire ; mais il n'y a pas de notaire dans toutes les localités, et il faut faire un voyage plus ou moins long pour en trouver un, quand on peut le trouver ; c'est-à-dire que le clerc chargé de ce travail dans l'étude est sorti, ou bien a oublié de faire signer des certificats en blanc par son patron qu'il ne faut pas déranger pour une si petite affaire. C'est fort désagréable de faire deux fois la course quand on marche péniblement. »

En conséquence, vous nous feriez grand plaisir si vous pouviez nous rendre le service de demander à M. le ministre des finances, par l'intermédiaire de votre journal, s'il ne pourrait pas se contenter d'un *certificat de vie signé du maire de la commune, comme pour les pensions civiles.* »

LA CLASSE DE 1878

Dès la fin des grandes manœuvres, les soldats de la classe de 1878, libérables du service actif le 30 juin 1884, seront renvoyés dans leurs foyers avec un congé jusqu'à libération.

Les soldats de la deuxième portion de la classe de 1881, qui n'avaient à faire qu'une année de service actif, seront renvoyés à la même date dans la disponibilité.

En conséquence, vers la fin de ce mois, tous les hommes de la classe de 1878 et ceux de la deuxième portion de la classe de 1881 seront

rentrés dans leur famille. Ils ne seront remplacés au corps par la classe nouvelle qu'au mois de novembre prochain.

En réalité, la classe de 1878 n'aura été retenue sous les drapeaux que pendant trois ans et dix mois.

C'est aux nécessités budgétaires qu'il faut attribuer ce renvoi anticipé.

Le bal des Jardiniers, le seul qui ait résisté à Cahors aux vicissitudes du temps, aura lieu ce soir au théâtre. On sait le bon goût et l'éclat qui distinguent cette fête annuelle; aussi ce bal est-il toujours très fréquenté.

Quand on prend des cochons, on n'en saurait trop prendre.

Le sieur Balestie, de Cahors, vient d'en faire l'expérience. Sa porcherie, établie au Roc-de-Causside, a été complètement dévalisée dans la nuit de mardi à mercredi. Les sept porcs qui s'y trouvaient ont été audacieusement enlevés.

Nous apprenons que le voleur vient d'être arrêté à Lauzès.

TAXE DU PAIN A MONTAUBAN

A compter du 8 septembre le prix du pain est taxé comme suit :

Pain de ménage, le kilogramme, 0,27 centimes.

Pain blanc, le kilogramme, 0,35 centimes.

CONVERSION DU 5 0/0

Les titres nominatifs du nouveau fonds 4 1/2 0/0 sont remis aux rentiers par la Trésorerie générale, au moment même du paiement des arrérages échus sur les anciens titres 5 0/0.

MM. les rentiers ont donc tout intérêt à se présenter le plus tôt possible pour encaisser les arrérages qui leur sont dus et recevoir leurs nouveaux titres de rentes.

La Lyre Cadurcienne donnera un concert sur les Allées Fénélon, vendredi 14 du courant, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 du soir.

PROGRAMME.

Allegro militaire, X...
Les Dragons de la Reine, MULLOT.
Il Bandito, bolero, MAILLOCHAUD.
Ouverture de la Châteleine, MAILLOCHAUD.
La Bavaroise, polka, X...

LES PRUNES

C'est lundi, qu'a commencé à Agen la grande foire où se traitent par millions les affaires de prunes. On sait que les prunes d'Agen ont acquis depuis des siècles une renommée universelle et bien méritée.

LES HUITRES.

La saison des huitres s'est ouverte le samedi 1^{er} septembre; elle durera jusqu'au 30 avril prochain, pendant toute la série des mois en r. Le temps n'était pas propice aux arrivages depuis deux jours, néanmoins les facteurs et les commissionnaires ont tenu à honneur de répondre aux exigences de la clientèle.

Les renseignements que nous avons pris portent à croire que la saison nouvelle sera bonne. Les parcs n'ont point trop souffert sur les côtes; l'huitre sera donc en abondance cette année sur le marché, et principalement l'huitre de choix. Le malheur est pour les consommateurs que les cours ne paraissent pas devoir baisser. Il y a, au contraire, une tendance marquée à la hausse.

La température qui convient à la conservation des huitres est de 0 à 6 degrés. Exposée trop longtemps à l'air l'huitre s'altère. Au bout de quarante-huit heures une bourriche d'huitres perd, le premier jour, 15 0/0 de sa qualité, le deuxième jour, 25 0/0 et le troisième jour 50 0/0.

L'huitre fraîche est facile à reconnaître: il n'y a qu'à soulever le mollusque dans une main; s'il est lourd, c'est qu'il est bon. En frappant en outre les coquilles les unes contre les autres, on entend si elles sonnent le creux; dans ce cas elles ne sont plus fraîches.

Dernières Nouvelles

Paris, 11 septembre.

M. de Lareinty portera demain, au comte de

Paris, l'adresse signée par les royalistes à l'hôtel des Postes de Goritz.

Plusieurs journaux annoncent que l'Union va cesser de paraître, et que la Gazette de France va fusionner avec le Moniteur universel.

L'Union et la Gazette de France n'en parlent pas.

Bourse de Paris.

Cours du 13 Septembre.

Rente 3 p. %	79.75
— 3 p. % amortissable	81.35
— 4 1/2 p. %	108.05
— 5 p. %	108.35

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 11 septembre.

La spéculation s'était trop pressée d'escompter les résultats des négociations engagées entre le marquis de Tseng et notre ministre des affaires étrangères. Il semblerait que ces négociations rencontreraient quelques difficultés. Il est probable que l'on finira par s'entendre, mais il faudra un temps plus ou moins long pour aboutir. Aussi les dispositions générales du marché se sont-elles modifiées et la Bourse du premier jour de la semaine n'a pas répondu aux espérances qu'avaient fait concevoir le vif mouvement de reprise qui avait marqué la séance de samedi.

Le marché du comptant est très hésitant; les capitaux de placement paraissent ne pas vouloir s'engager avant que l'horizon politique ne soit complètement déblayé. Il s'en suit que les transactions sont réduites à leur plus simple expression et en outre que l'hésitation est de nouveau la note dominante.

Aujourd'hui le 3 0/0 se change à 79.75; l'Amortissable reste à 81.42 et le 4 1/2 à 108.40.

Les actions des Sociétés de Crédit ne donnent lieu qu'à de bien rares affaires.

La Banque de France est à 5,405; le Crédit Foncier se négocie à 1,296; la Banque de Paris à 997; la Société générale cote 520; le Crédit Lyonnais s'échange à 570, et la Banque Ottomane à 741.

Les Cemis de fer sont sans variations.

Le Turc oscille entre 10.55; et 10.65; l'obligation Egyptienne est sans changement à 368; l'Extérieure fait 58 9/32. Les fonds Espagnols ont une tendance à revenir à leurs plus bas cours.

Le Suez pue quelques réalisations, avaient ramené à 2,412, ouvre 2,410 et faiblit à 2,402.

Revue Agricole

Sur le sucrage des vendanges

(Suite).

III. — Comment doit-on employer le sucrage? — Les règles à suivre diffèrent suivant qu'il s'agit de sucrer les moûts ou de fabriquer des vins de marc. Nous allons résumer celles que la pratique et l'expérience des dernières années ont indiquées comme les meilleures dans l'un et l'autre cas.

En ce qui concerne le sucrage des moûts, on a reconnu que l'addition de 1^k 700 de sucre au moût nécessaire pour produire un hectolitre de vin, élevait de 1^k la force alcoolique de ce vin. Sur cette quantité de moût, il faut donc ajouter autant de fois 1^k 700 de sucre raffiné qu'on veut obtenir de degrés d'alcool supplémentaires. Voici un exemple: Dans une cuve contenant 50 hectolitres de vin, si l'on veut porter le degré alcoolique naturel de 8 degrés à 10 degrés, il faudra ajouter sur les moûts, avant la fermentation, 1^k 700 x 2 = 50 ou 170 kilogrammes de sucre.

Pour tirer tout le parti du sucre ainsi employé, il faut que cette addition contribue, en réchauffant le moût, à activer la fermentation, ce qui est une condition essentiellement favorable, on peut même dire presque nécessaire. On sait que les fermentations lentes et prolongées nuisent en général à la bonne qualité du vin, elles se produisent souvent lorsque la température extérieure s'abaissant, la vendange est jetée froide dans la cuve.

Nous conseillons donc le procédé suivant dont beaucoup de viticulteurs ont constaté les bons effets.

La quantité de sucre nécessaire à chaque cuve est fondue dans des tonnes, en versant dessus de l'eau de bonne qualité, parfaitement saine et limpide, portée à l'ébullition. On emploie à cet effet un poids d'eau égal à un tiers environ de celui du sucre à dissoudre. On obtient sensiblement autant de litres de sirop que de kilo-

grammes de sucre. On porte la température vers 40 degrés centigrades, soit en réchauffant le sirop, s'il en est besoin, soit en y ajoutant la quantité d'eau bouillante supplémentaire strictement suffisante, au moment de s'en servir.

Sur chaque tonneau de vendange, à son arrivée de la vigne, on répand également 1 litre 700 de sirop à la température de 40° par hectolitre de vin que ce tonneau, d'après sa contenance et l'état de la vendange, est jugé devoir rendre, et on répète la dose autant de fois que l'on veut obtenir des degrés supplémentaires d'alcool. La vendange ainsi arrosée est alors portée, suivant les usages locaux, aux tables de foulage, à l'égrappoir, ou directement à la cuve: les opérations de la vinification se continuent sans modifications.

Le résultat final est d'obtenir un vin plus alcoolique, mieux fait, d'une qualité supérieure et d'une conservation plus certaine, et en outre, un nombre de litres de vin supplémentaire, en rapport avec celui des kilogrammes de sucre raffiné employés au sucrage.

Pour les vins de marc, on procède de deux manières:

1° On peut se borner à tirer le vin de goutte, sans sortir le marc, et à remettre dans la cuve, aussitôt l'écoulage fini, une quantité d'eau sucrée en rapport avec la proportion de sels, de matières tannantes, extractives ou colorantes, que les marcs contiennent encore. En aucun cas, cette quantité d'eau sucrée ne doit dépasser la quantité de vin obtenu par l'écoulage de la goutte.

L'eau sucrée doit être à la température de 35 à 40 degrés, et il faut mettre par hectolitre d'eau au moins autant de fois 1^k 700 de sucre qu'on veut avoir de degrés d'alcool total dans le vin de seconde cuvée. Si l'on veut, par exemple, du vin à 8 degrés d'alcool, il faut mettre 8 x 1^k 700 ou 13^k 600 de sucre raffiné par hectolitre d'eau.

La fermentation, si les conditions de température indiquées ci-dessus sont observées, se produit vivement; on opère l'écoulage et le pressurage suivant les habitudes ordinaires;

2° En pressurant le marc, aussitôt après l'écoulage du vin de goutte, on obtient un vin de presse qui peut être amélioré lui-même par le sucrage antérieur du moût. Le résidu restant sur le pressoir est ce qu'on appelle dans plusieurs pays vignobles le marc sec. Pour fabriquer du vin de marc, on remet le marc sec provenant de deux ou trois cuvées dans une cuve préparée à cet effet; on verse dessus une dissolution sucrée, semblable à la précédente, mais en moindre quantité, en raison de l'appauvrissement du marc par le pressurage préalable. On ne doit pas, dans ce cas, dépasser les deux tiers du volume de vin de goutte, obtenu avec les marsains traités à nouveau; dans ce cas, comme dans le précédent, il faut veiller soigneusement à ce que la dissolution sucrée ait une température de 35 à 40 degrés. La fermentation s'établit promptement et se termine assez rapidement; on écoule et on presse avec les précautions habituelles.

Les marcs qui restent ensuite comme résidus, peuvent servir encore à faire des piquettes faibles, ou bien on les fait consommer par les animaux domestiques.

Dans toutes ces opérations, il importe d'éviter que les marcs, sous une forme divisée, ne restent exposés à l'action de l'air; il pourrait en résulter des fermentations acides ou des moisissures. Il convient donc d'employer de préférence des cuves ou foudres fermés, si l'on n'a à sa disposition que des cuves ouvertes, il faut veiller à ce que les marcs restent à découvert le moins longtemps possible. En tout cas, pendant les covaisons et la fermentation, on doit toujours tenir les marcs immergés avec les claies ou fonds mobiles en usage à cet effet.

Henry SAGNIER.

LES VENDANGES EN 1883

Le Vin, journal spécial de vignoble de la Côte-d'Or, dans son numéro du 2 septembre, nous donne les renseignements sur la récolte de 1883, que nous tiendrons dans un mois.

Août a été splendide, aussi les intempéries de juillet sont oubliées. Un peu de pluie maintenant et tout ira à souhait.

La qualité sera remarquable; dès aujourd'hui

on compte sur un bon vin marchand; voilà bien des années que notre vignoble est dépourvu de beaux vins; les tonneaux restés vides vont s'emplier à la satisfaction du vignoble du commerce.

Le rendement de l'année 1883, selon nos renseignements puisés partout, sera au-dessus de la moyenne, surtout si une pluie bienfaisante venait arroser nos ceps.

On espère vendanger les blancs du 20 au 25 septembre; les rouges, vers le 30 septembre en côté; en arrière côté, vers le 10 octobre; telles sont nos prévisions qui peuvent se modifier suivant la marche de la température.

LA RÉCOLTE DES POMMES

La récolte des pommes sera exceptionnellement abondante cette année. De mémoire d'homme, jamais on a vu tant de fruits.

C'est à tel point que dans certaines localités, on écrit aux parents et amis éloignés d'envoyer des fûts pour qu'on les remplisse, à seule charge de payer le pillage et le transport.

On estime en général la production moyenne du cidre à 12 millions d'hectolitres par an. En 1881-82, il ne fut que de 5 millions 400 mille hectolitres, mais cette année on peut l'estimer de 20 à 23 millions d'hectolitres.

BIBLIOGRAPHIE

En même temps que la pièce de *Kéran-le-Tétu* fait son apparition au théâtre, la librairie Hetzel met en vente le deuxième volume du roman d'où elle est tirée. Certes, il ne trompera pas l'impatience avec laquelle il était attendu par les nombreux et assidus lecteurs et admirateurs de JULES VERNE. L'intérêt, si vif déjà dans le premier volume, s'accroît ici de chapitre en chapitre. A travers les périls et les difficultés de toutes sortes, les incidents soit tragiques, soit comiques, Kéran, insensible aux perplexités de ses compagnons, poursuit imperturbablement son voyage en restant fidèle à son caractère. On est ainsi tenu en suspens jusqu'au dénouement. Ce dénouement très différent de celui qu'a dû vous donner le théâtre, où sa mise en action eût été impossible, se produit aussi imprévu aussi singulier qu'il est pour tous satisfaisant. En somme, une des œuvres les plus originales de l'auteur des *Voyages extraordinaires*, et qui ne rappelle aucune des précédentes que par la même puissance d'invention, les mêmes brillantes qualités de composition et de style.

Un beau volume in-18, 3 fr., franco 3 fr.50; l'ouvrage complet 6 fr. (port en sus 0 fr. 85 par colis postal). Paris, 48 rue Jacob.

Étude de M^e MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Cahors, en date du dix-huit juillet dernier et par exploit de Bories, huissier à Limogne, en date du dix septembre mil huit cent quatre-vingt-trois, la dame Marie-Jeanne-Bathilde Vialette, sans profession, épouse d'Etienne Lapergue, cultivateur, avec lequel elle demeure à Marroule, commune de Martiel, a formé contre sondit mari une demande en séparation de biens.

Elle a constitué pour son avoué près ledit tribunal, M^e Auguste Mazières.

Pour extrait certifié véritable, Cahors, le treize septembre mil huit cent quatre-vingt-trois.

L'avoué poursuivant,

Signé: MAZIÈRES.

Librairie J. GIRMA, à Cahors

VIENT DE PARAÎTRE LA 16 LIVRAISON
L'HISTOIRE GÉNÉRALE
DE LA
PROVINCE DE QUERCY
DE GUILLAUME LACOSTE

Cet ouvrage formera TROIS volumes, in 8°, de 500 pages chacun, paraissant en livraisons mensuelles, pendant les années 1882-1883-1884.

Prix: 18 fr. — Payables 6 fr. par an

En dehors de l'édition de souscription, il sera mis en vente, 50 exemplaires seulement sur papier blanc velin, formant quarante livraisons.

Prix de la livraison 50 centimes

LA MONTRE A 14 fr.

Vous pouvez pour un prix bien modeste, avoir une montre en simili argent, mouvement doré, à cylindre, huit rubis, 18 lignes, ayant absolument le cachet, l'élégance et la solidité d'une belle montre en argent de 60 fr. — C'est la montre en vogue parmi les employés, les collégiens, les chasseurs et tous ceux qui cherchent la solidité n'excluant pas l'élégance, car il ne s'agit pas ici d'une pièce de rebut, mais d'une vraie montre établie avec de bonnes matières, premières, garantie marchant bien, réglée, repassée et prête à mettre en poche, sans que l'on ait besoin de la faire retoucher.

Prix de la montre 14 fr.
idem avec une belle chaîne 19 fr.

Cette chaîne en doublé argent est du même modèle et produit le même effet et le même usage qu'une chaîne en argent de 35 fr.

Adresser les demandes, avec mandat-poste, à M. PIERRE MELIN (Entrepôt d'Horlogerie), Rue de l'École, 28 et 30, à Besançon (Doubs).

Ajouter un franc pour l'expédition franco à domicile, par la poste, dans une boîte recommandée.

PRIME PATRIOTIQUE

Dessin représentant le Monument qui sert élevé à la Mémoire de l'illustre patriote LÉON GAMBETTA, dans sa ville natale.

Adresser 50 centimes à M. Jules Forestier, à la Mairie de Cahors (Lot), pour recevoir le ta-

bleau franco.

Ces 50 centimes seront versés au Comité du Monument.

Victor Hugo. — Œuvres complètes, édition définitive Hetzel-Quantin ne varietur, format in-8°, devant comprendre toutes les œuvres. Livraison immédiate des 30 volumes parus à 7 fr. 50 le volume, payables 10 par mois. Les volumes à paraître seront livrés successivement. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Molière. — Œuvres complètes, orné de 70 gravures, d'après Moreau et Boucher. 8 volumes in-18 avec reliure demi-chagrin, doré en tête. Prix: 50 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

L'Art national, par H. DU CLEZIOU. Des origines à la Renaissance du XIII^e siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix: 80 fr.; relié 100 fr. payables 5 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Guerres de la Révolution et du premier Empire. 13 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix: 100 fr. payables 5 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Etre sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; un an, 14 fr.

4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro. 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomaciques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

MAISON DES 100.000 PALETOTS
CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial. h. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits franco.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ÉLEGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

Maison de confiance

O. DELORD

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

CHAMBRE GARNIE A LOUER

avenue de la gare n° 6.

A VENDRE

DEUX BELLES JUMENTS

ANGLO-NORMANDES

Agées de 12 ans. — Taille 1^m 56; se montent et s'attelent seules et à deux.

S'adresser à M. Estère, Vétérinaire à Libos (Lot-et-Garonne).

A AFFERMER

BOULANGERIE AVEC LOGEMENT

ÉCURIE ET REMISE

Pouvant être appropriée à tout commerce — faubourg des Capacins près la future gare de Gourdon — jouissance immédiate prix modérés.

S'adresser au bureau du journal.

MACHINES A COUDRE
De la MAISON BARIQUAND et FILS
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (s. g. d. g.)
Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.
Seul dépôt à Cahors, chez M. CH. DESPRATS, successeur de M. GARGARDEL, 4^{me}.

VICHY

Administration — PARIS, 22, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.

Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de

LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux

Minérales, Droguistes et Pharmaciens.

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CARTE DU LOT

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.

DICTIONNAIRE DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département. 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1811. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUERCY AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre : 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. GARGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.